



Le P'tit DRONNE

Chers amis,

L'heure de la rentrée a sonné. Les enfants ont repris le chemin de l'école. Cette rentrée a vu l'arrivée d'un directeur et de deux nouvelles maitresses. L'effectif de nos têtes blondes est resté stable.

Concernant les projets initiés depuis plusieurs mois, nous en sommes, pour le gymnase, à la phase appels d'offres concernant les entreprises et celle-ci se terminera le 5 octobre 2023. Le dossier Lagrange est dans sa phase de signature chez le notaire. Enfin le dossier Proxi avance lui aussi. Le Président de la Cali s'en est fait l'écho au cours du dernier conseil communautaire avant les vacances d'été. Une nouvelle chaudière vient d'être installée à l'école. Elle va nous permettre de faire des économies substantielles concernant les matières premières. Des choix budgétaires ont été faits en conseil municipal. En outre le raccordement de la salle des fêtes au tout à l'égout ne sera réalisé que l'année prochaine. Sa location a été augmentée ainsi que le transport scolaire.

Concernant la taxe foncière, l'augmentation là aussi était inévitable, mais nous avons fait le choix d'être raisonnable dans cette période difficile.

Période difficile s'il en est. Après la grêle, la sécheresse. La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, déposée au début d'année, auprès du Ministère de l'intérieur n'a pas été retenue. Nous avons pourtant recueilli 27 dossiers sur la commune. Il est à noter que seules 1052 communes ont été reconnues dans l'hexagone.

Voilà en quelques phrases, ce que je pouvais vous dire en cette fin d'été. Je vous souhaite à tous une très bonne rentrée sans trop de soucis et je vous dis à très bientôt.

Le Maire

SOMMAIRE

La vie des écoles : un départ, une arrivée

Le Pass'Sport

Les incivilités

Les mouvements de terrain : la décision gouvernementale

Les activités ludiques

Un industriel : André Navarre

Bibliothèque - activités culturelles

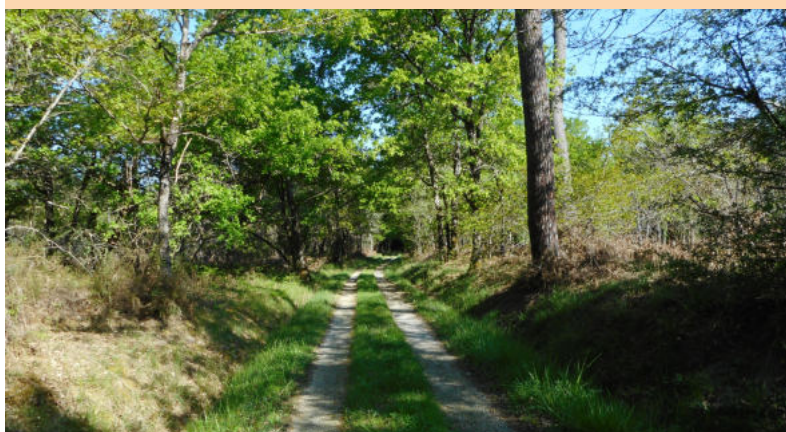
Infos Mairie

- tarifs : salle polyvalente, périscolaire
- recensement citoyen
- monoxyde de carbone
- réunion publique
- déclaration des biens immobiliers

La vie associative

- Tennis (ASC Monfourat Les Eglisottes)
- Amicale Laïque
- Comité des Fêtes

et Double



La fin de l'année scolaire et un départ plein d'émotion

13 ans ça marque ! Ce n'est pas sans émotion que «maîtresse Marie», directrice de l'école de Les Eglisottes, quitte ses fonctions pour de nouvelles aventures et un nouveau défi. Le départ est difficile quand on est, comme elle, attachée à une communauté éducative.



Cela a commencé par la classe d'Annie Feuillet, alors directrice de l'école. Puis pendant 11 années elle a enseigné chez les «Petits».

Lors du départ à la retraite d'Annie Feuillet il fallait une nouvelle directrice. La hiérarchie ne lui a pas mis le «pistolet sur la tempe» mais l'insistance était forte. Il lui a fallu s'adapter et ce n'est plus que 2 jours par semaine qu'elle retrouvait ses fonctions d'enseignante dans sa classe.

Trois années à la direction de l'école, dont la dernière année sans classe. Pas de classe à s'occuper ce n'est pas dans son ADN, aussi a-t-elle souhaité revenir sur ce qui lui tient à cœur : enseigner. C'est la raison pour laquelle elle a pris, pour la rentrée de septembre, la direction (toujours) de l'école maternelle de Saint Denis de Pile mais cela lui permettra d'être 3 jours par semaine dans la classe des «Petits». La Municipalité, qui se fait l'écho des parents d'élèves, de l'équipe éducative, lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur David MERCIER, le nouveau directeur, lui a succédé dès la rentrée. Il n'est pas totalement en terre inconnue puisqu'il a assuré des remplacements au sein de notre école. Nous ne pouvons que lui souhaiter la bienvenue et nos vœux de réussite.

La pratique d'une activité sportive régulière : **le Pass'Sport** c'est essentiel pour le bien être des enfants.... mais pas que pour eux !

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant et jeune adulte, pour financer tout ou partie l'inscription dans un club de sport volontaire, pour permettre de participer aux activités qu'il organise au titre de la saison 2023/2024.

Cette aide de l'Etat est destinée aux bénéficiaires qui sont nés entre :

- le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, de 6 à 17 ans révolus
- le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé de 6 à 19 ans révolus
- le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés de 16 à 30 ans
- les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus, qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès :

- des associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques,
- des associations agréées Jeunesse et Sport et des structures de loisir sportif marchand.

Un courriel a été envoyé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes éligibles.

Nota : un code unique Pass'Sport permet de bénéficier d'une réduction de 50 € au moment de l'inscription.

Pour plus d'informations : <https://www.pass.sports.gouv.fr>

comment qualifier de tels comportements ?



Ne soyez pas surpris si certains travaux sont différés, ne sont pas réalisés en temps voulu. Il faut traiter ce genre d'incivilité.



Pendant que les services techniques traitent ce type de problèmes (qui sont des tâches indues) vous devez vous douter que c'est au détriment des travaux nécessaires au bien Collectif.

Outre le temps passé, cela représente un coût pour ladite collectivité. Nous avons affaire ici à deux types de faits délictueux. Cadavres d'animaux d'un côté, décharges sauvages d'un autre. D'un côté il faut faire appel au service compétent, d'un autre il faut trier, transporter en déchèteries. Ensuite les services facturent à la commune. Récemment c'est un camion de sacs qu'il a fallu apporter à Saint Denis de Pile. La Roche-Chalais ne prend pas en compte ce volume de déchets.

Comme ça vous savez où passe une partie du budget de la commune et...de vos impôts, mais cela laisse les auteurs indifférents qui ne se sentent pas concernés.



OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT - RAPPEL

La loi du 10 juillet 2023 et son décret d'application n°2023-706 pris le 1er août sont venus rappeler et préciser les conditions de débroussaillage et/ou de maintien en état débroussaillé (Cf. art L131-10 et suivants du code forestier)

L'opération est obligatoire pour le propriétaire des constructions, chantiers et installation de toute nature lui appartenant, cela sur une distance de 50 mètres autour des constructions. Si la distance des 50 mètres va au-delà des limites de la propriété soumise à cette obligation (sur un terrain nu par exemple) l'obligation de débroussaillage se poursuit sur ce terrain, même s'il n'appartient pas au propriétaire des constructions.

Toutefois cette opération ne peut se faire qu'avec l'autorisation du propriétaire du terrain voisin. Cette autorisation d'accès est valable 3 ans. Si elle est refusée ou retirée, les obligations de débroussaillage sont à la charge de ce propriétaire (terrain nu dans l'exemple).

Le décret prévoit que le non-respect des obligations de débroussaillage constitue une contravention de la 5ème classe (amende de 1 500 €)

Ce rappel résulte des nombreuses doléances que la mairie reçoit pour ce problème.

Mouvements de terrain différentiels

Dans notre numéro d'octobre 2022 nous vous informions de signaler en Mairie et à votre assurance les fissures que vous auriez pu constater à vos habitations, en raison des mouvements de terrain.

Les dossiers reçus ont été transmis à la Préfecture dans le but que soit reconnu, pour la commune, l'état de catastrophe naturelle.

Selon l'arrêté interministériel du 21 juillet 2023 il ressort que «l'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire noINTE1911312C du 10-05-2019 n'est pas satisfait».

Comme beaucoup d'autres communes, celle de Les Eglisottes, n'a pas été reconnue en situation de catastrophe naturelle.

Les rapports d'expertise techniques réalisés sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès des services de la préfecture sur : pref-catnat@gironde.fr

Si vous avez informé votre assurance des désordres constatés, vous pouvez vous rapprocher d'elle pour connaître la suite qu'elle compte réserver.



La section badminton a pris ses quartiers d'été.

Bilan de la saison 2022/2023

La saison s'est achevée le 4 juillet avec la tenue de l'Assemblée Générale de l'association.

Cette réunion s'est poursuivie dans la convivialité autour d'un apéritif-dinatoire venant ainsi clôturer la première saison «pleine» depuis les événements sanitaires.

Malgré deux années chaotiques liées à cette situation, entrecoupées de nombreuses interruptions, notre association a réussi à survivre au travers de la section badminton.

Le groupe s'est étoffé cette saison portant l'effectif à 17 adhérents, ce qui, compte tenu des circonstances constitue un bilan tout à fait honorable.

Par ailleurs, la gestion financière de notre association alliée à la subvention communale nous a permis de rééquiper en matériel et notamment avec l'achat de polos aux couleurs du club.

D'un point de vue sportif, notre projet continue de s'articuler autour de deux mots d'ordre : amusement et convivialité. Cette démarche n'interdisant pas, dans l'avenir, de réfléchir à une orientation plus «compétitive» au travers de rencontres amicales avec d'autres clubs de la proche région.

Saison 2023/2024

La réhabilitation du gymnase va avoir un impact pour la vie des associations la saison prochaine. Pour la Municipalité ce chantier est devenu indispensable. Aussi la saison prochaine sera une année blanche pour la pratique du badminton. Bien qu'envisagé, le report sur une autre structure s'est avéré difficilement réalisable.

Aux adhérents et futurs adhérents, nous vous donnons rendez-vous à l'automne 2024 pour une reprise de notre activité dans une structure rénovée et aux normes actuelles, pour une pratique dans les meilleures conditions.

Evelyne EYQUEM, Présidente de l'ASC

Philippe MARIETTE, vice-président, dirigeant de la section badminton. Téléphone : 06 43 06 74 22

Au gymnase et à la Plaine des Sports, les animations de la période estivale

Comme tous les étés le Comité des fêtes a organisé, autour du gymnase, ses activités estivales de plein air.

Le 10 août c'était la clôture avec la seconde Nocturne Gourmande. Il y a eu, au préalable, celle du 27 juillet ainsi que le bal populaire du 13 juillet avec le feu d'artifice. Cette année la soirée du 13 juillet s'est déroulée devant le gymnase et la Plaine des Sports, en lieu et place de la salle polyvalente de Monfourat et du terrain de football.

Pour les organisateurs il y a toujours des raisons de douter, mais les planètes étaient alignées : pas de contraintes pour la sécheresse et de crise sanitaire. En revanche de bonnes conditions climatiques, une buvette et une restauration qui ont répondu aux goûts de chacun. Il faut aussi et surtout une animation qui incite le public à participer dans une ambiance chaleureuse et communicative. Pour ces trois soirées les organisateurs peuvent être satisfaits, le public aurait bien aimé que cela se prolonge plus longtemps.



Dans notre N°22 de décembre 2022 nous avons commencé à rappeler ce qu'ont été les Papeteries NAVARRE Il est maintenant temps de présenter André, le fondateur. (tout ce qui concerne le site de Monfouurat est noté en bleu)



Né en 1868, André Navarre est le deuxième d'une fratrie de quatorze enfants. Diplômé (3ème de sa promotion) de l'Ecole Centrale de Paris à 22 ans, il est ingénieur généraliste dans les Arts et les Manufactures pour les entreprises mais il n'a aucune idée du travail qu'il va faire.

Il commence dans une société belge de travaux publics puis dans une entreprise de chauffage à Paris. Il continue, en 1893, comme secrétaire de direction à l'importante Société des Papeteries du Marais et de Saint Marie en Seine-et-Marne.

En 1895, il a ses deux premiers enfants (11 au total): Pierre et Jean qui deviendront deux « as » de l'aviation française durant la 1ère guerre mondiale.

C'est la raison pour laquelle la commune a un deuxième Monument aux Morts à Monfouurat, entièrement financé par l'usine Navarre, et qui était à l'origine dans l'enceinte de l'usine, et sur lequel nous pouvons lire les noms des jumeaux de André Navarre. Ce monument fut déplacé lors de la fermeture de l'usine et installé derrière la salle polyvalente de Monfouurat qui, autrefois, était une école.

En 1897, André Navarre postule pour la direction d'une « papeterie dauphinoise » qui n'est autre que la papeterie de Bergès de tonneries de l'Isère » près de la centrale hydroélectrique proche de Grenoble, afin de disposer de ses « chevaux de nuit » inutilisés.

Sur sa lancée, André Navarre prend en location-vente, en 1906, la papeterie de Monfouurat avec son frère Bernard qui vient aussi de l'Ecole Centrale. Il commence à fabriquer de la pâte chimique de bois dans une petite unité à Monfouurat. Cela deviendra sa spécialité tout au long de sa carrière. La société « André et Bernard Navarre signe alors un incroyable contrat d'exclusivité sur la récolte d'Alfa en Afrique. La plante alpha fournit une fibre qui permet de remplacer le chiffon, dans la fabrication entre autres de beaux papiers.

En février 1908, André Navarre, avec son ami Aimé Bouchayer, crée à Roanne la Société anonyme des papeteries où s'installera quelques années après une unité de production d'enveloppes, de registres, d'agendas et des cahiers sous la marque Héraclès.



En 1909, André et Bernard apportent la papeterie de Monfouurat à la Société anonyme de Roanne.

En 1910, André Navarre crée l'Union française de papeteries (UFP), basée à Lyon où André Navarre s'installera.

Mais face à la montée des importations de pâte et de bois scandinave, il comprend que l'avenir de la papeterie française allait se jouer à proximité des ports d'importation et du marché parisien. A. et B. Navarre rachètent alors une usine de pâte à Rouen. C'est Bernard Navarre, spécialiste dans la fabrication de pâtes chimiques, qui prend alors la tête de cette entreprise

A Montfort, Bernard Navarre sera alors remplacé par Henri Tissier, gendre d'André Navarre. Mais celui-ci montera lui aussi rapidement à Paris et sera remplacé par Fernand Chapot, deuxième gendre d'André Navarre.

En 1914, L'usine de Monfouurat travaille en priorité pour la Défense Nationale avec la fabrication des papiers pour l'armée et des bourres pour les obus.

Pour remplacer les hommes mobilisés sur le front, des familles espagnoles (91) et grecques (71) arrivent à Monfouurat. La plupart retourneront dans leur pays d'origine, mais quelques familles sont restées.

En 1917, André Navarre regroupe ses usines et laboratoires dans la Société anonyme Papeteries Navarre.

Au début 1919, une terrible épidémie de grippe espagnole fit des ravages à Monfouurat, dont une fille d'André Navarre (Madame TISSIER) ainsi qu'une sœur d'André.

A la fin de la guerre, André Navarre groupe une multitude de petites papeteries spécialisées (papiers fins, de luxe, cartons fins) et de plusieurs usines de transformations du papier (sacs, enveloppes, nappes, serviettes).

De 1920 à 1934, le groupe Navarre fait partie des trois leaders de la papeterie française avec Darblay (papier journal) et Papeteries de France (ex-Bergès). André Navarre est décoré de la Légion d'Honneur, en 1921.

Une crise monétaire survient, à la fin 1921, les pâtes et les papiers dévaluent fortement et une sécheresse exceptionnelle réduit les ressources hydroélectriques.

1922, André Navarre est à la pointe du combat des fabricants de papier français, il lutte contre les importations étrangères et réclame une rehausse des droits de douanes. Il est reçu à l'Élysée pour défendre les intérêts de la profession.

En 1925, Saint Gobain envisage de produire de la cellulose française à destination textile, à partir des pins des Landes.

Le laboratoire de recherche des Papeteries Navarre travaille déjà sur ce thème, et des essais industriels sont menés à Monfouurat sous la direction de Bernard et André Navarre. Le groupe Navarre réussit. Le village de Monfouurat prospère : des commerces, des constructions, une école,



En 1929, André Navarre se lance aussitôt dans un nouveau projet de production de cellulose à base de paille. Il multiplie ses idées sans se soucier du financement. Il construit, à Monfourat :

- une nouvelle unité de production qui traiterait la fibre Alfa avec la cuisson à la soude selon le procédé mis en place par l'ingénieur Thiriet.
- Un embranchement ferroviaire particulier sur la ligne Bordeaux-Paris après l'accord du conseil municipal de la commune des Églisottes, en 1925. Nous pouvons encore voir des vestiges de cette ligne surnommée « Le coucou ». (photo ligne avant et traces aujourd'hui)
- Il reconstruit 6 nouvelles chaudières à charbon.
- Il crée une salle de triage.

En 1931, la crise réduit considérablement les activités et personne n'a freiné les dépenses et veillé aux économies. La Banque de France impose alors un contrôle général. A Monfourat, toutes les nouvelles structures de l'usine sont mises en service. La création d'une grande quantité de pâte Alfa permet la renommée des papiers de Monfourat, dont les cahiers d'écoliers Héraklès, et le papier de luxe.

En 1934, Saint Gobain révoque les mandats de André Navarre et prend alors la présidence à sa place.

Durant la seconde guerre mondiale, la production de papier à Monfourat connaît une importante baisse par manque de matières premières, et une grande partie du personnel masculin est mobilisée. L'usine est complètement désorganisée. René Sibille, délégué général du comité d'organisation des Papeteries Françaises est chargé de répartir les approvisionnements de pâte et charbon dans les papeteries afin que ces deux matières premières ne partent pas en Allemagne. L'usine de Monfourat produit alors 10 fois moins qu'en 1938.

En 1964, la table de fabrication est modifiée car les imprimeurs reprochaient un peluchage important sur les papiers de Monfourat. Cette modernisation s'est faite grâce aux établissements Cordebart et Michaux d'Angoulême qui assurent la fourniture et le montage de tout le matériel nécessaire. L'objectif était aussi d'accroître la production de cette machine à 35 tonnes par jour.

Cette augmentation de production n'a malheureusement jamais pu être atteinte car la deuxième phase de travaux n'a pas pu être réalisée. **L'usine de Monfourat fermera alors le 30 avril 1969.**

Quant à André Navarre, il avait conservé quelques missions d'ingénieur-conseil auprès de papeteries. Il mourut, à Paris, le 16 octobre 1942, vraisemblablement d'un cancer à l'estomac. Il mourut pauvre car il fut honnête et sacrifia une partie de sa fortune pour racheter les actions de ses ouvriers lors de la tourmente économique de 1921.

Le groupe Navarre survit encore pendant 50 ans à son fondateur.

Aujourd'hui, ce groupe fait partie du groupe INAPA, une société portugaise de distribution de papier qui est leader du marché en Europe.

Toutes ces informations ont été prises dans le livre «La Papeterie de Monfourat» et avec l'aide précieuse d'un petit-fils de André Navarre : Patrick Navarre (fils de Albert Navarre qui était le 7ième enfant de André Navarre) que nous remercions sincèrement.

Les activités culturelles dans les bibliothèques/médiathèques

«VIVRE LIVRE»

faire des expériences inédites avec les lieux du livre

C'est un projet culturel à destination des enfants et des jeunes de la Communauté d'Agglomération du Libournais. Il est impulsé par 5 lieux du livre : les médiathèques Aïga d'Izon, Boma de Saint-Denis-de-Pile, Condorcet de Libourne, Jean Cocteau de Saint-Seurin-sur-l'Isle et la bibliothèque municipale de Les Églisottes et Chalaures **avec la collaboration de la CALi** dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle mais aussi avec le soutien de la DRAC Nouvelle Aquitaine, la DSDEN de la Gironde, le Conseil départemental de la Gironde, l'Iddac et la MSA.

Cinq parcours imaginés et coécrits aux côtés d'Alexandrine Civard-Racinais (auteure/journaliste), Max Ducos (peintre/illustrateur/auteur), Camille Piantanida (auteure/illustratrice), Martine Perrin (auteure/illustratrice) et Isabelle Simler (auteure/illustratrice).

Un programme complet à suivre très prochainement.



UN PARCOURS...UNE EXPÉRIENCE ARTISTIQUE :

«Moi, moche et insignifiant ? Vraiment ?»

À la bibliothèque des Églisottes, l'auteure et journaliste Alexandrine Civard-Racinais proposera aux élèves de six classes des écoles des Églisottes, de Les Peintures, de Chamadelle et de Saint-Christophe de Double, une mission digne d'un super-héros : devenir l'ambassadeur ou l'ambassadrice d'une fourmi noire, d'une mouche verte, d'une guêpe, d'un gendarme, d'un lombric commun ou d'une araignée argiope ! Bref, d'un animal mal-aimé et souvent méconnu, considéré à tort comme « moche et insignifiant », voire méchant et nuisible.

Pour mener à bien cette mission, les élèves devront accepter de mettre de côté leurs idées reçues, apprivoiser leurs peurs, acquérir des connaissances nouvelles, et apprendre à manier des armes redoutables : l'écriture et la prise de parole.

Durant ce parcours, il leur sera proposé des ateliers de pratique artistique avec l'auteure, une sortie naturaliste avec l'association «Fourmidables», une visite à la bibliothèque, riche de lectures et de surprises.

Une belle année de sensibilisation, de découvertes et d'apprentissages.

INFOS MAIRIE

Salle polyvalente de Monfourat - TARIFS des locations

TARIFS	habitants sur la commune	habitants hors commune
PARTICULIERS caution 365 €	350,00 €	450,00 €
ASSOCIATIONS	1ère location : gratuite suivantes : 100,00 € (caution 100 €)	250,00 € (caution 365 €)
TRAITEURS caution : 365 €	580,00 €	780,00 €

Cet ajustement du prix de la location devenait nécessaire en raison de l'augmentation assez conséquente des tarifs des fluides (électricité gaz), sachant que ces tarifs n'avaient été revus depuis 2015.

Il se trouve que la facturation sur la période de 6 mois reçue par la Mairie l'année, correspond à celle payée au cours de l'année précédente.

Il est à craindre qu'avec la suppression du bouclier tarifaire, ces augmentations ne vont pas s'arrêter là.

TARIFS PERISCOLAIRE (GARDERIE)

Depuis le 1er janvier la commune a signé un marché négocié avec la CALi et l'association Léo Lagrange pour la gestion de l'accueil périscolaire. Les tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2023.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS SEMAINE	TARIFS JOURNEE
0 à 400	3,50 €	0,88 €
401 à 800	3,60 €	0,90 €
801 à 1200	3,70 €	0,93 €
< à 1200 ou attestation QF non fournie	4,00 €	1,00 €

HORAIRES (rappel)

a) périscolaire : 7heures à 8h45
 16h45 à 18h15

b) centre de loisirs (ALSH)
 mercredi 7 heures à 18h30
 vacances 7h30 à 18h30

Recensement citoyen - Rappel

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. **Cette formalité est obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans.**

Les démarches :

Présentez-vous à la Mairie de votre domicile, muni de votre carte nationale d'identité (ou passeport), du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Une fois les démarches réalisées :

- il vous sera remis «une attestation de recensement» et vous serez convoqué à la «Journée de Défense Citoyenne».
- à 18 ans vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales. Vous pourrez alors voter sans autres démarches.

Avant 18 ans vous devez présenter cette attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEPC, BAC, permis de conduire, concours administratif...).

A partir de 18 ans c'est le «certificat de Journée de Défense Citoyenne» que vous devez présenter.

Après le «recensement citoyen» et jusqu'à 25 ans, vous devrez informer la CSNJ (centre du service national et de la jeunesse) de tout changement de situation (situation familiale, déménagement, absence de 4 mois, situation professionnelle).

Chaque année le monoxyde de carbone est responsable d'une centaine de décès en France. Ce gaz est invisible, inodore, indétectable. Les intoxications peuvent concerner chacun d'entre nous, aussi afin de limiter les risques il est impératif :

- de procéder à l'entretien annuel des foyers et appareils de chauffage, de cuisine et de production d'eau chaude ;
- de procéder au ramonage des conduits de fumées.
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

La réalisation de chaque opération de ramonage ou d'entretien donne lieu à la remise d'une attestation.

(arrêté du 20-07-2023 relatif à l'entretien des foyers et appareils de chauffage)



INFOS MAIRIE (suite)

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 À 18H30 - REUNION PUBLIQUE

Le Syndicat des Eaux des Vallées de l'Isle et de la Dronne (SIAEPAVID) et la commune de Les Eglisottes organisent une réunion à la salle polyvalente de Monfourat pour 2 sujets importants, relatifs à la gestion de l'eau potable de la commune :

1°) sur la **station de traitement de l'eau potable** de Le Breuil qui consiste à améliorer une structure vieillissante et à modifier le système de désinfection de l'eau. Ces travaux qui se dérouleront cet automne auront un impact sur la qualité de l'eau distribuée pendant quelques mois.

2°) sur la **gestion de l'eau**, actuellement assurée par SUEZ, sera confiée à partir du 1er janvier 2024 à la régie des eaux du SIAEPAVID, marquant ainsi un virage vers une gestion publique globale de l'eau et de l'assainissement.

Nous vous attendons nombreux afin de pouvoir répondre à vos interrogations

Déclaration des biens immobiliers

Si vous êtes propriétaire de biens immobiliers à usage d'habitation, vous avez l'obligation, pour la première fois cette année, de déclarer le statut d'occupation de ces biens. Cette déclaration est distincte de la déclarations des revenus.

Cette obligation concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, propriétaires indivis, usufruitiers, société civile immobilière.

L'objectif est de déterminer les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ou de la taxe sur les logements vacants.

Les propriétaires avaient jusqu'au 10 août 2023 pour faire cette déclaration. Après rappel, des sanctions pourront être mises en place à partir du 1er janvier 2024.

Vous pouvez effectuer votre déclaration en ligne «gérer mes biens immobiliers» du site «impôts.gouv.fr», après vous être connecté à «votre espace particulier».

En cas de difficulté : Tél. 08 09 401 401 ou sur votre espace sécurisé «j'ai une question sur ma déclaration d'occupation et de loyer de mon bien immobilier».

VIE ASSOCIATIVE

I - Amicale laïque

Après l'interruption liée à la période estivale, les activités ont repris avec l'installation d'un nouveau bureau. Chaque section est pourvue d'un référent. Il convient de remercier Monsieur Gérard DUBOIS qui a dû quitter ses fonctions de président de l'association pour des raisons personnelles.

Le nouveau bureau est composé de :

Jean-François VITRAC	Président
James BREUT	Trésorier
Dominique MVEMBE	Secrétaire

Ci-dessous vous pouvez reconnaître et retrouver les différentes sections

COLORIAGE :	lundi après-midi de 14 à 17h	Maison des Associations	Référente Paulette NOUARD
TRICOT	mercredi après-midi de 14 à 17h	Bibliothèque Municipale	Référéntes Monique DEGUIL et Josette GUILLEMOT
Si de la laine vous reste, elle sera la bienvenue			
MARCHE DOUCE	mardi et vendredi de 9h à 10h30	départ parking de la bibliothèque	Référente Geneviève BARON
MARCHE ACTIVE	lundi et jeudi départ 9h	les mois impairs : septembre (9) ; novembre (11)....	départ stade Monfourat,
		les mois pairs : octobre (10) ; décembre (12)	départ parking de l'Eglise
			Référent Christian MARLY
PETANQUE	vendredi à partir de 14h30	boulodrome de Monfourat	Référent Antonino CICERO
GYMNASTIQUE	jeudi 10h	gymnase de St-Christophe de Double	Animatrice Karine MENZATO Référente Geneviève LANDON

Pensez à renouveler votre adhésion (15 €).

Elle permet d'accéder à tous les ateliers sauf pour la gymnastique dont la participation est fixée 100 €

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Jean-François VITRAC Téléphone : 06 87 09 76 61

II - Comité des Fêtes

Quelques activités programmées :

25 novembre : salle polyvalente de Monfourat : SOIRÉE D'AMBIANCE autour d'un CASSOULET

18 mai 2024 : 2ème randonnée pédestre au profit des enfants hospitalisés.

Le Comité des Fêtes tiendra son assemblée générale le 7 novembre à 18 heures à la salle des Associations. Elle est ouverte à tous, adhérents et membres du bureau.